



La rédaction d'un testament dans le cadre d'une succession

Conseils pratiques publié le **24/07/2019**, vu **1192 fois**, Auteur : [Le Droit successoral](#)

La rédaction d'un testament peut revêtir une importance cruciale dans le cadre d'une succession. De ce fait il convient de bien comprendre les enjeux d'une telle rédaction.

La présence d'un [avocat en successions](#) afin de vérifier de la bonne conformité de votre testament est sans aucun doute le meilleur moyen de vous garantir de toutes difficultés futures.

Le testament est acte manuscrit grâce auquel un testateur précise certaines personnes au profit desquelles il veut remettre des biens au moment de son décès et dans quelles proportions.

Comment bien rédiger son testament :

La recevabilité du testament : conditions de forme

Il est obligatoire que son rédacteur soit sain d'esprit et capable légalement pour qu'un testament devienne recevable.

Dans sa forme, un testament peut revêtir une forme olographe ou authentique. Ce testament est alors authentique quand il est rédigé devant notaire en présence de deux témoins présents. À l'inverse, un testament est alors olographe lorsqu'il écrit, daté et signé par l'auteur lui-même sans condition de forme.

Le testateur a la capacité quand il est vivant rédiger le nouveau testament qui s'y substituera et annuler les précédentes clauses testamentaires.

La régularité du testament : le fond

Le testament authentique ne peut pas diminuer ou priver la réserve de ceux-là.

Sur le fond, la rédaction de ce [testament](#) n'est pas libre avec d'héritiers réservataires. Une loi régit et préserve les droits de tous.

Les avis d'un avocats sont là encore sans doute une bonne option afin de être certain que ce testament ne pourra pas être contesté. Il doit de la sorte vous aider à écrire votre testament ou le recevoir et le certifier.